

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1853

TRANSFERTS AU BUDGET DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1852.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Lorsque le Gouvernement a présenté à la Législature le projet de budget de la Guerre pour l'exercice 1852, et les demandes de crédits supplémentaires pour la même année, il ne lui était pas possible de déterminer, avec une exactitude rigoureuse, le chiffre des allocations à affecter à chaque branche du service, ni de prévoir certaines circonstances qui ont amené forcément une perturbation dans les premières supputations.

La répartition de ces crédits supplémentaires a été faite au vœu de la loi, par arrêtés royaux, entre les divers articles du budget; mais aujourd'hui que le moment est arrivé de liquider les dernières dépenses de l'exercice 1852, le Ministre de la Guerre constate, d'une part, qu'il lui manque des crédits, sur les articles *soldes des troupes, casernement des hommes et renouvellement du harnachement*, pour payer :

1° A l'administration des prisons, les objets en toile fournis aux corps pendant le 2^e semestre 1852;

2° A l'administration des chemins de fer de l'État, le transport des troupes pendant le 4^e trimestre 1852;

3° Le lavage et les réparations faites aux couvertures et aux sacs de campement;

4° Le renouvellement d'un certain nombre de mors de bride.

Tandis que, d'autre part, quelques articles du même budget offrent des excédants de crédits suffisants pour effectuer les paiements dont il s'agit.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à la Chambre, par ordre du Roi, un projet de loi ayant pour objet d'opérer des transferts entre certains articles du budget de la Guerre de l'exercice 1852, pour une somme de fr. 120,796-10.

Veuillez, Messieurs, en considération de l'urgence, faire de ce projet de loi l'objet de vos prochaines délibérations.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, Roi DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les sommes indiquées ci-après et qui sont restées sans emploi, à certains articles du budget de la guerre pour l'exercice 1882, savoir :

ART. 6. Traitement de l'état-major général, fr.	1,634 97
7. Traitement de l'état-major des provinces et des places	12,249 79
8. Traitement du service de l'intendance	218 88
9. Traitement du service de santé des hôpitaux	7,601 69
10. Nourriture des malades, entretien des hôpitaux	"
11. Service pharmaceutique	3,803 90
16. État-major et corps enseignant de l'école militaire	15,002 20
17. Dépenses d'administration de l'école militaire	1,700 00
18. Traitement du personnel civil des établissements d'artillerie	4,388 52
19. Matériel de l'artillerie	6,313 68
20. Id. du génie	52,000 00
22. Fourrages en nature	100 00
26. Transports généraux	248 40
27. Chauffage et éclairage des corps de garde	7,207 91
28. Remonte	106 28
29. Traitements divers et honoraires. .	887 48
30. Frais de représentation	4,000 00
32. Dépenses imprévues non libellées au budget	39 58
33. Traitement et solde de la gendarmerie	3,328 96

Ensemble la somme de cent vingt mille sept cent quatre-vingt-seize francs dix centimes. . . fr. 120,796 96

Sont transférés aux articles suivants du budget
du même exercice, savoir :

ART. 12.	Traitement et solde de l'infanterie, fr.	61,796 10
13.	Id. de la cavalerie. .	29,100 00
14.	Id. de l'artillerie . .	13,800 00
15.	Id. du génie . . .	2,150 00
23.	Casernement des hommes. . . .	1,650 00
24.	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	12,300 00
Total. . fr.		120,796 10

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Donné à Laeken, le 22 avril 1853.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Guerre,

ANOUL.

*Le ministre d'État, gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du département des Finances,*

LIEDTS.
